Erreur de la paie

HS125
HS150
EN VOTRE déFAVEUR !

Force Ouvrière
se bat pour **la défense** des droits
de tous **les salariés**.

fo-france•tv — — juin 2019

Erreur de la paie
en votre défaveur !

Amateurisme ou incompétence ?

Les erreurs sont nombreuses et certains salariés doivent parfois réclamer le paiement d'une journée, d'une demi-journée ou de quelques heures "*oubliées*". Des heures effectuées manquent régulièrement et quand le compte des heures effectuées est correct, c'est le calcul des éléments variables qui est faux. Après le constat, il faut parfois des semaines voire des mois, des allers-retours et des courriers pour obtenir gain de cause.

Depuis des années, l'entreprise triche en faisant une interprétation erronée des textes relatifs au paiement des heures supplémentaires, particulièrement quand les semaines concernées comptent un ou plusieurs jours fériés.

En 2017 les DP avaient posé la question et la direction avait apporté une réponse en contradiction avec les accords collectifs de france télévisions ouvrant la possibilité de compter jusqu'à dix sept **"HS125"** *(heures majorées de 25 %)*, dans une semaine, au détriment des "**HS150**" *(heures supplémentaires majorées de 50 %)*. Pourtant les textes sont clairs :

*"Les heures supplémentaires effectuées (…) donnent lieu à une majoration de **25 %** pour chacune des huit premières heures supplémentaires et de **50 %** pour chacune des heures supplémentaires effectuées au-delà."* cf. accords collectifs pages 83 et 84



La DIRECCTE *(alias inspection du travail)* partage notre analyse sur le calcul des **"HS150"** !

Encore une fois, la direction de **france télévisions** ne respecte pas les **accords collectifs** rédigés par france télévisions et co-signés avec les organisations syndicales le 28 mai 2013.

Après le 1/10e des congés payés, Force Ouvrière demande la régularisation de toutes les HS150 qui n'ont pas été payées...